

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00049

COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAITEMENT DES EAUX USEES - AVENANT N°3

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECUEIL EN PREFECTURE

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190004910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAITEMENT DES EAUX USEES - AVENANT N°3

La gestion du service public de traitement des eaux usées de la Ville de Roche-la-Molière est actuellement déléguée à la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au terme d'un contrat de délégation de service public par affermage, ayant pris effet le 1^{er} juillet 2009 et complété par deux avenants.

Ce présent avenant n°3 fait évoluer le contrat sur les 3 points ci-après :

- Le premier janvier 2018, un nouveau contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable sur la commune de Roche-la-Molière est entré en vigueur. Ce contrat institue dans ses articles 51 et 58 des frais de recouvrement de la redevance d'assainissement.
Afin de prendre en compte cette nouvelle obligation, Saint-Etienne Métropole a demandé au délégataire de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la prise en charge de ces frais de facturation. Les charges d'exploitation correspondantes sont chiffrées à 23 680 € HT qui seront répercutées auprès des usagers raccordés au réseau d'assainissement de la collectivité.
- De plus, l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015, rend obligatoire pour les stations de traitement des eaux usées de plus de 12 kg/j DBO5, la réalisation d'une analyse des risques de défaillance.
Afin de conduire dans les meilleurs délais cette étude et compte tenu de la connaissance qu'a le délégataire des installations, Saint-Etienne Métropole lui a demandé de prendre les dispositions nécessaires pour réaliser l'analyse des risques de défaillance de la station d'épuration de Roche-la-Molière.
Au titre de cette nouvelle obligation, le délégataire percevra la rémunération complémentaire forfaitaire de 8 687 € HT, lors de la remise du rapport final.
- Par ailleurs, comme les boues, les refus de dégrillage constituent, avec d'autres déchets, des sous-produits issus du traitement des eaux usées. Ils doivent être évacués par le délégataire en centres agréés « Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux », de Borde Matin notamment. Le délégataire est remboursé à l'euro près pour cette dépense. Une rémunération forfaitaire est établie, en contrepartie des frais de gestion des sous-produits, et indexée annuellement d'un coefficient K1 d'un montant de 49,37 € HT/facture.

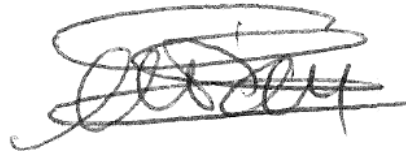
Le présent avenant règle les modalités d'application des accords définis entre les parties et notamment leur incidences techniques, administratives et financières sur leurs liens contractuels.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour le traitement des eaux usées de la commune de Roche-la-Molière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour le traitement des eaux usées de la commune de Roche-la-Molière.**
- **les recettes correspondantes seront perçues au compte 70611 du budget annexe assainissement au titre de la redevance assainissement de l'exercice 2018 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU